

à ce que le Canada accapare pour lui seul l'attention de la Chaire Universelle. Une décision finale pour une date rapprochée n'est donc pas probable. On sait aussi que Rome n'intervient généralement pas dans une cause où se soulève une question légale, sans connaître préalablement la décision des tribunaux. Or, c'est présentement le cas; la loi obtenue de la législature de Québec ne règle pas le point légal; une contestation est possible et peut être portée, avec avantage, jusqu'au pied du trône de Sa Majesté Britannique. La loi obtenue ne change rien; elle fait simplement surgir une question nouvelle concernant les pouvoirs constitutionnels de nos législatures en pareille matière. La loi civile devant définitivement prévaloir, une décision trop prompte pourrait créer un conflit regrettable auquel la cour romaine ne s'exposera pas sans de graves motifs. Les parties pourraient être longtemps laissées dans le *statu quo*, et c'est peut-être le sens de la prétendue décision émanée de la commission romaine.

* * *

Le dix-neuf septembre, un long mouvement d'émotion parti des Etats-Unis se répandait avec une intensité presque égale dans nos villes; à dix heures et trente-cinq minutes du soir se dénouait ce drame douloureux dont le monde entier était témoin, et finissait cette carrière à peine commencée du vingtième président des Etats-Unis, James A. Garfield. Frappé le 2 juillet par la balle d'un assassin, cette forte constitution a soutenu pendant deux mois et demi une lutte lugubre contre la mort. Le peuple américain était suspendu aux paroles des savants médecins attentifs à leur devoir; mais les soins empressés de la science n'ont pu donner à l'illustre malade que quatre-vingts jours de souffrance.

Jamais homme qui va mourir n'a vu autant de sympathies se presser à son chevet; jamais monarque n'est parti pour l'autre monde entouré d'une estime plus générale, d'une émotion plus vraie. L'œuvre de Guiteau ne rencontre que la réprobation même chez ces sectaires sanguinaires qui ne rêvent que le meurtre des puissants. Le procès de l'assassin va se dérouler au milieu d'un peuple qui a jugé d'avance